

**Communauté de Communes  
Thiers Dore et Montagne**

Conseillers en exercice :  
**58**  
Conseillers présents :  
**47**  
Suppléants ayant voix  
délibérantes :  
**2**  
Conseillers représentés :  
**9**  
Total votants :  
**58**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1<sup>er</sup> JUIN 2017 A 18H30**

Séance présidée par : Tony BERNARD, président. Date de la convocation : 23 mai 2017

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1<sup>er</sup> juin 2017 à 18h30, Avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

**Conseiller.e.s présent.e.s :**

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Olivier CHAMBON, Marcel BARGEON, Jean Pierre DUBOST, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Gérard GRILLE, Jean Louis GADOUX, Aline LEBREF, Beatrice ADAMY, Michel GONIN, Eric CABROLIER, Jany BROUSSE, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Philippe OSSEDAT, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Gérard BAUREZ, Marie-Noëlle BONNARD, Benoit GENEIX, Thierry DEGLON, Claude GOUILLON-CHENOT, Thierry BARTHELEMY, Didier CORNET, Jean François DELAIRE, Pierre ROZE.

**Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :**

Philippe CAYRE à Jeannine SUAREZ  
André IMBERDIS à Marc DELPOSEN  
Pépita RODRIGUEZ à Bernard VIGNAUD  
Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
Carine BRODIN à Claude GOUILLON-CHENOT  
Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
Jacqueline MALOCHET à Thierry DEGLON  
Françoise CHASSANGRE à Thierry BARTHELEMY  
Farida LAÏD à Benoit GENEIX

**Conseiller.e.s suppléant.e.s ayant voix délibérantes :** Stéphanie BERNARD, José MONRUFFET,**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS**Convention avec la Maison du Tourisme : signature d'un avenant  
relatif à l'ouverture des bureaux d'information touristique  
DELIBERATION N°20170601-11****Rapporteur : Bernard GARCIA, Vice-Président**

**Vu** la délibération n°7.1\_30\_10\_2014 en date du 30 octobre 2014 prise par le conseil communautaire du Pays de Courpière pour signer la convention de partenariat 2014-2017 avec l'OTI,

**Vu** la délibération n°2016\_170 en date du 29 novembre 2016 prise par le conseil communautaire de la Montagne thiernoise pour adhérer à la Maison du Tourisme du Livradois-Foréz, office de tourisme intercommunautaire, comprenant la signature de la convention d'objectifs 2017,

**Vu** l'arrêté préfectoral n°16-02853 en date du 12 décembre 2016 portant fusion des communautés de Communes « Entre Allier et Bois Noirs », « de la Montagne Thiernoise », « du Pays de Courpière », et « Thiers Communauté » au 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Vu** les missions de la Maison du Tourisme, à laquelle adhère la communauté de communes Thiers Dore et Montagne et plus particulièrement celle de l'accueil,

Le conseil d'administration de la Maison du tourisme a adopté en 2016 le principe de faire évoluer les horaires d'ouverture des bureaux d'information en 2017.

La réorganisation des horaires des différents bureaux d'information a pour objectif de tendre vers l'élaboration de principes et de règles pour définir les horaires d'ouverture prenant en compte :

- L'importance des bureaux, leur fréquentation au regard des données 2015 et 2016, les spécificités locales (marché, évènements particuliers, etc.).
- Avoir une lisibilité plus claire pour les horaires des touristes.
- Faciliter le travail de gestion des ressources humaines interne à la MDT.
- Permettre une présence plus automatique des équipes en forte affluence et leur laisser des possibilités de congés plus souples hors de ces périodes.
- Permettre des renvois de clientèle d'un bureau à un autre.
- Mettre en place une permanence téléphonique : mettre en place un système d'affichage pour informer les clientèles touristiques.
- Tenir compte des normes de classement et de la démarche de qualité : l'office de tourisme doit ouvrir 240 jours/an pour un classement en catégorie II et les dimanches en période de fréquentation.
- Tenir compte des forces en présence. Ex : à Lezoux et à Celles-sur-Durolle, il n'y a qu'un conseiller en séjour même en période estivale.

Sur le territoire de Thiers Dore et Montagne, deux bureaux d'informations touristiques sont concernés : Courpière et Celles-sur-Durolle.

En conséquence, il est proposé de prendre un avenant aux conventions en cours pour modifier les plages d'ouvertures au public.

Le rapporteur propose d'actualiser l'article 13 comme suit :

**« ARTICLE 13 : CONTENU DES ACTIONS SPECIFIQUES SOUTENUES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

En complément des missions confiées listées à l'article 3, la communauté de communes soutient l'ouverture et la gestion par l'OTI des lieux d'accueil de :

- Courpière situé place de la Cité administrative (63120) et de
- Celles-sur-Durolle situé à Pont de Celles (63250),

Chargés de l'accueil et de l'information des touristes et de la population locale. Ils seront ouverts les périodes suivantes :

**Point d'Information Touristique COURPIERE > CATEGORIE 2 (avec Billom)**

JUILLET-AOUT	Du lundi au samedi de 10h-12h30/ 14h30-18h Le dimanche 10h-12h30
VACANCES SCOLAIRES ZONE A B C (HORS JUILLET-AOUT) + 1 <sup>er</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE	Du mardi au vendredi de 10h-12h30 / 14h30-17h Le samedi 10h-12h30 / 14h30-18h
PAQUES	Du mardi au vendredi de 10h-12h30 / 14h30-18h Le samedi 10h-12h30 / 14h30-18h
HORS SAISON	Le mardi, mercredi, vendredi et samedi de 10h-12h30



Le point d'information touristique de Courpière continuera à ouvrir ses portes ses portes à 9h tous les mardis (jour de marché).

Une concertation se fera avec le lac d'Aubusson d'Auvergne pour s'informer mutuellement des différents horaires.

**Point d'Information Touristique CELLES S/DUROLLE > CATEGORIE 3** (avec Arlanc, Haut-Livradois, Cunlhat, Lezoux et Olliergues)

JUILLET-AOUT	Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 18h
VACANCES SCOLAIRES ZONE A B C (HORS JUILLET-AOUT)	Du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h
1 <sup>er</sup> MAI AU 30 SEPTEMBRE	Le mercredi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 17h
HORS SAISON	Le vendredi et le samedi de 10h à 12h30

Ces horaires pourront faire l'objet d'évolution et être adaptés en fonction des manifestations locales, et ce en concertation entre les 2 parties. »

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** l'avenant 2017 avec la Maison du tourisme pour l'harmonisation des horaires d'ouverture des bureaux d'information touristique, tel que décrit ci-dessus,
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer l'avenant 2017 avec la Maison du Tourisme du Livradois Forez.

TOTAL VOTANTS : 58 = Conseillers Présents 47 + Représentés 11 0 Non participation  
TOTAL DES VOIX EXPRIMEES : 58 = Pour : 58 Contre : 0  
Abstention : 0

Pour ampliation certifiée conforme,  
Le Président,

  
Tony BERNARD

